

Convention d'utilisation des services d'activités de jour

En vigueur avril 2024



Préambule

Le présent document vise à préciser les termes qui régissent les parties principales, soit le/la participant.e (incluant son représentant) et le fournisseur (StimuleArts), pour les services d'activités de jour qui sont mises en place pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou du trouble du spectre de l'autisme et/ou une déficience physique. Également, partie prenante et complémentaire à cette entente : le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSSL)

Mission

Depuis 2000, StimuleArts est un organisme communautaire à but non lucratif dont la mission est de favoriser l'inclusion, de développer l'auto-détermination et d'augmenter le pouvoir d'agir d'adultes du territoire Lavallois, vivant avec une déficience intellectuelle de modérée à sévère, un trouble du spectre de l'autisme et/ou déficience physique.

Objectifs

L'objectif de l'organisme est de permettre aux usagers présentant une déficience intellectuelle (DI) et/ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et/ou présentant une déficience physique (DP) et/ou présentant un trouble grave de comportement (TGC) d'avoir accès à des activités de jour valorisantes, offrant une intensité d'intervention, permettant de développer leur potentiel cognitif, psychosocial et physique. Le ratio d'encadrement de chacun des groupes varie en fonction de la complexité des cas. Une équipe d'éducatrices spécialisées utilisent différents programmes de stimulation et d'activité pour permettre l'actualisation des objectifs.

De plus, StimuleArts vise à :

- Offrir un ensemble de services spécialisés, personnalisés et adaptés aux forces et habiletés de chaque membre participant tout en respectant ses goûts.
- Favoriser la continuité des apprentissages des membres participants, conserver l'estime de soi et l'autonomie.
- Offrir un lieu de développement, d'appartenance, de soutien et de rencontre pour tous les participants.
- Améliorer le fonctionnement social tout en favorisant l'intégration communautaire et la sensibilisation du public.

Critères d'admissibilité

- Demeurer à Laval.

- Être un adulte ayant une déficience intellectuelle (moyenne à sévère) et/ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) avec ou sans déficience physique.

- Avoir payer les frais d'inscription pour le/la participant.e. Pour le tuteur ou la personne responsable, être membre de l'organisme communautaire, c'est-à-dire avoir payé la cotisation annuelle valide du 1^{er} avril au 31 mars. (Non remboursable)

- Avoir rempli tous les documents :
 - ❖ Autorisation médicament
 - ❖ Liste de médicaments (donné par la pharmacie)
 - ❖ Plan d'intervention (préférable si toujours en vigueur)
 - ❖ PAM TGC à jour (obligatoire)
 - ❖ Fiche du participant
 - ❖ Convention d'activité signée
 - ❖ Autorisation à communiquer des informations
 - ❖ Consentement médiatique
 - ❖ Plan de transition**

- N'avoir aucun solde impayé pour des sessions antérieures.

- Avoir un intérêt à participer aux activités offertes par l'organisme

Pour un/une participant.e demeurant dans une ressource intermédiaire ou familiale, un/une éducateur.trice du CISSS de Laval doit être associé au dossier du/de la participant.e et doit pouvoir se déplacer dans nos locaux dans des délais raisonnables afin de nous soutenir dans nos interventions, lorsque le besoin s'en fait sentir.

La clientèle chez StimuleArts se partage en 5 groupes qui ont chacun leurs particularités, leurs besoins et leurs réalités bien différentes.

Les Débrouillards (déficience intellectuelle)

Participants.tes ayant une déficience intellectuelle pouvant avoir une mobilité réduite, verbaux ou peu verbaux. Les activités peuvent être : bricolage, arts, causerie, chant, popote, musique et jeux de connaissances. Celles-ci sont utilisées dans un but de divertissement éducatif et de poursuite de l'autonomie.

Les héroïques (Polyhandicapé)

Participants.tes ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, non ou peu verbaux, ayant une mobilité réduite (fauteuil roulant, peu de coordination ou de mobilité des membres supérieurs). Comme activités nous retrouvons la stimulation sensorielle et motrice, le développement cognitif, les arts et les jeux. Une préposée aux bénéficiaires est présente à temps plein dans le groupe afin de voir au confort et aux soins nécessaires au cours de la journée.

Les Explorateurs (déficience intellectuelle - trouble du spectre de l'autisme)

Participants.tes ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme et autres troubles associés. Mobile, non verbaux ou verbaux. Le rythme est adapté à chaque participant.e. Les activités sont personnalisées dans une séquence propre à chaque personne, nous utilisons les jeux de tables structurés, les reproductions, les jeux d'associations/d'insertion, la danse, le yoga, l'art, la marche et les activités extérieures. Nous souhaitons favoriser la participation et la communication.

Les Aventuriers (trouble du spectre de l'autisme – autonome)

Participants.tes ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, et autres troubles associés. Les participants sont mobiles, possèdent une bonne endurance physique, ils sont autonomes dans les déplacements et au niveau de l'hygiène. Les participants.tes sont verbaux ou non verbaux avec une bonne compréhension des consignes.

Les membres de ce groupe sont plusieurs jours par semaine en activité de bénévolat ou sur un plateau de travail. Ils bénéficient aussi de plateaux sportifs et d'une activité piscine chaque semaine. Ils ont donc une grande implication communautaire.

Les activités favorisées sont, jeux d'apprentissage, jeux de groupe, responsabilités et tâches (installer le matériel nécessaire dans les salles louées, installer le matériel nécessaire au gymnase, nettoyage des locaux et des items utilisés par le centre, rangement de matériel dans un entrepôt). Cela favorise l'autonomie et le sens des responsabilités.

Les incroyables (Troubles Graves du Comportement)

Participants.tes ayant une déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, et autres troubles associés. Ces participants ont comme particularité de présenter des manifestations comportementales graves qui peuvent présenter un risque pour autrui ou pour la personne elle-même. Les participants.tes sont mobiles pour la plupart, ils sont autonomes dans les déplacements et ils ont parfois besoin de supervision au niveau de l'hygiène. Les membres de ce groupe sont verbaux ou non verbaux avec une bonne compréhension des consignes.

Les activités sont essentiellement les mêmes que pour les autres groupes, ce sont les interventions qui diffèrent. La personne est prise en charge individuellement par un.e éducateur.trice et les activités se font en dyade avec un autre participant ou avec le groupe selon les besoins de la personne.

Le but ultime poursuivi par le programme TGC est d'amener la personne à réduire ses comportements graves dans le but de lui permettre d'intégrer un groupe régulier.

1. Inscriptions

Les participants.tes provenant de leur milieu familial sont privilégiés lors des inscriptions. Comme nous recevons un très grand nombre d'inscriptions, StimuleArts pourra limiter le nombre de périodes demandées en fonction des disponibilités.

Nous serons également sensibles aux demandes des participants.tes pour qui nos interventions exercent des influences positives sur leur vie.

Il y a quatre (4) sessions d'activité par année :

Printemps : avril-mai-juin

Été : dernière semaine de juin- juillet-août

Automne : septembre- octobre- novembre- décembre

Hiver : Janvier-février-mars

Des inscriptions en continuant sont possibles selon les disponibilités, sauf sur avis contraire. Les périodes d'activités auxquelles le/la participant.te est inscrit.e seront reconduites pour la session suivante.

2. Mode paiement

Il y aura 4 périodes de facturation en fonction des sessions.

Pour effectuer votre paiement, vous pouvez choisir parmi les méthodes suivantes :

➤ Par virement bancaire

Au courriel : admin@stimulearts.com

Question : Nom du participant

Réponse : facture

➤ Par chèque

Mandater votre chèque au nom de StimuleArts en inscrivant le nom du participant et le numéro de facture. En cas de chèque sans provision ou refusé, tous les frais bancaires nous étant facturés vous seront exigés.

➤ À nos bureaux

Vous pouvez effectuer un paiement à nos bureaux en payant comptant, débit ou crédit.

3. Délai pour effectuer vos paiements

Pour que les activités du participant continuent la session suivante, l'entièreté de la facture précédente doit être réglée.

Vous recevrez la facturation au début de chaque session qui doit être acquitté dès réception. Pour les factures de plus de 400\$, vous pourrez acquitter le montant en 3 versements. Les dates de paiement seront inscrites sur la facture et nous vous demandons de les respecter afin que StimuleArts puisse de son côté s'acquitter de ses engagements.

Si vous éprouvez des difficultés à régler un paiement, nous vous demandons de contacter l'administration (poste 221) pour prendre un arrangement et ainsi éviter l'annulation de la session.

4. Annulation d'une inscription- remboursement

Annulation avant le début des cours

Nous vous rembourserons, comme prévu à la loi de la protection du consommateur du Québec, si vous annulez l'inscription avant le début du cours.

Annulation après le début des cours

Si vous annulez après le début des cours, vous devrez payer ces 2 montants comme prévu par la loi de la protection du consommateur du Québec :

- Le coût des cours déjà suivis ;
- Une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.

En cas de maladie à long terme, la place du participant pourrait être libérée et octroyée à un autre participant.

Le remplacement sera fait jusqu'à la fin de la session en cours.

Annulation d'un cours par StimuleArts

Si pour des raisons exceptionnelles, nous devons annuler une ou plusieurs périodes d'activités, nous vous accorderons un crédit pour une prochaine session ou nous vous rembourserons selon votre choix.

5. Absences

En cas d'hospitalisation ou maladie, si vous avez un billet médical, la ou les périodes d'activités seront créditées ou remboursées selon votre préférence.

Des absences trop nombreuses et injustifiées au cours d'une session pourraient avoir comme conséquence que vous ne puissiez-vous inscrire à la prochaine session et/ou un contrat conditionnel pourra être mis en place entre le participant et notre organisme

Absence en cas de suspension pour comportement indésirable

Aucun remboursement ne sera fait pour les périodes d'activités pour lesquelles le/la participant.e aurait obtenu une suspension pour comportement inadéquat (mordre, frapper, exhibitionnisme, crier continuellement, etc.)

Jours fériés

- Vendredi avant Pâques
- Lundi de Pâques
- Fête des Patriotes (fête de la Reine)
- Fête du Québec 24 juin
- Fête action du Canada 1er juillet
- Fête du Travail
- Fête de l'Action de grâce
- Nous avons également des journées de planification et formation mensuelles (un calendrier annuel vous sera remis)
- StimuleArts est fermé 2 semaines au cours de la période des fêtes

6. Tarifs-journée-durée

Chaque période d'activité est facturée au tarif de 9\$, du lundi au vendredi.

AM :

Arrivée : entre 9h00 et 9h30

Départ : entre 11h30 et 12h00 PM

PM :

Arrivée entre 13h00 et 13h30

Départ entre 15h00 et 15h30

Dîner :

La période du dîner est facturée au prix de 4\$

Le repas n'est pas inclus. Un four micro-ondes est disponible.

Journée complète incluant le dîner : 22\$

Toute prise en charge d'un participant imprévu à l'horaire (excepté les retards STL) sera facturée 1\$/minute

Ex : un parent vient chercher en retard son enfant ou une présence en dehors de la plage horaire prévue.

7. Vacances

Il est possible pour les participants.es de se prévaloir de deux semaines de vacances annuelles. L'éducateur.trice responsable du participant doit être avisé.e à l'avance. Cette absence sera créditée sur la prochaine facturation.

8. Règles et engagements pour les participants

- 8.1. Le/la participant.e et/ou son représentant a la responsabilité de réserver ou d'annuler son transport.
- 8.2. Le/la participant.e et/ou son représentant a la responsabilité d'aviser lors d'absence avant le début de l'activité.
- 8.3. Le/la participant.e et/ou son représentant a la responsabilité et le devoir d'aviser l'organisme en cas d'insatisfaction.
- 8.4. Le/la participant.e et/ou son représentant à la responsabilité faire connaitre tout changement
 - Nouvelle liste de médicaments
 - Déménagement
 - Nouvelle intervention ou plan
 - Changement d'éducateur.trice
 - Etc.
- 8.5. Le/la participant.e et/ou son/sa représentant.e a la responsabilité d'apporter dans un sac à dos le matériel suivant :
 - Débarbouillettes
 - Sous-vêtements de rechange
 - Vêtements de rechange adapté à la température
 - Serviettes hygiéniques
 - 2 culottes d'incontinence (obligatoire si en utilise)
 - Épaississeur de boisson (si nécessaire)
 - Collation
 - Adrénaline auto-injectable et médicaments avec autorisation d'administration (EPIPEN)

Le médicament doit être identifié avec le nom de l'utilisateur, le nom du médicament, la posologie et la date de péremption*

- 8.1. Le/la participant.e et/ou son/sa représentant.e doit signer la convention et payer la facture selon les modalités établies.

8.6. Le/la participant.e qui a un médicament prescrit à prendre au besoin doit l'avoir en sa possession (ou entreposé à StimuleArts) sans quoi ce dernier ne pourra pas participer à l'activité et assumera les frais d'annulation.

8.7. Le/la participant.e et/ou son représentant accepte de défrayer les frais ambulanciers en cas d'urgence.

9. Suspension en cas de comportement inadéquat

Pour la sécurité des participants.es et des membres du personnel, voici la liste des comportements inadéquats qui ne sont PAS TOLÉRÉS à StimuleArts. (Suspension possible)

- Injurier
- Frapper
- Fuguer
- Menacer, crier
- Se mettre en danger ou mettre en danger son entourage
- Agressivité physique ou verbale
- Bri du matériel ou des lieux

Le/la participant.e est responsable des bris et blessures qu'il pourrait occasionner en raison de ses comportements et le représentant sera facturé pour le matériel endommagé.

StimuleArts se réserve le droit de cesser de desservir un/une participant.e en raison d'une nécessité du taux d'encadrement ne respectant pas nos ratios ou en raison du risque de blessure envers la personne ou les autres participants, bénévoles et/ou personnels.

Lorsqu'il y a un comportement inadéquat, un rapport sera fait et une rencontre et/ou discussion devra être planifiée par la suite afin d'évaluer la situation, soit avec l'éducateur du CISSLAVAL et/ou la famille et un rapport de la situation sera effectué.

En cas de désorganisation, le répondant doit venir chercher le participant chez StimuleArts dans un délai raisonnable.

10. En cas de maladie en cours d'activité

Le participant qui se présente à StimuleArts avec un épisode de fièvre, de vomissements, maux de tête importants, etc. devra retourner dans son milieu. La personne responsable du participant devra venir le chercher afin de protéger la communauté. Si la personne responsable n'est pas en mesure de venir chercher le/la participant.e, il sera retourné en taxi aux frais du responsable.

11. Plainte

- Les plaintes peuvent être faites à la direction générale de StimuleArts.
- Les plaintes peuvent être déposées en toute confidentialité envers un/une employé.e ou un /une contractuelle, une décision ou tout autre évènement qui vous affectent, en vous adressant au Comité de gestion des plaintes de StimuleArts. Pour ce faire, vous devez acheminer votre plainte par écrit au comité de gestion des plaintes.

Adresse :

Président.e du conseil d'administration StimuleArts
Comité de gestion des plaintes de
StimuleArts 201 7^e Avenue
Laval (Québec) H7N 4J7

- Les plaintes peuvent être déposées au commissaire aux plaintes du centre intégré des services sociaux de Laval. Pour ce faire, vous pouvez utiliser les services du CAAP de Laval :

672, boulevard des
Laurentides, Bureau 217. Laval
(Québec) H7G 4S6

[450 662-6022](tel:4506626022)

caaplaval@caaplaval.com

Consentement médiatique

J'autorise, par la présente, la diffusion de toute image ou vidéo du membre participant StimuleArts (mentionné ci-haut), en tout ou en partie, individuellement ou avec d'autres images ou vidéos sur le site Web, la chaîne Youtube et la page Facebook de StimuleArts et sur d'autres sites officiels, ainsi qu'à des fins médiatiques,

J'autorise, par la présente, la diffusion de toute image ou vidéo du membre participant StimuleArts (mentionné ci-haut), en tout ou en partie, individuellement ou avec d'autres images ou vidéos pour le rapport annuel de StimuleArts, lors de présentations promotionnelles et campagnes de financement.

J'autorise la diffusion et l'utilisation de tout matériel média créé par le membre participant StimuleArts (mentionné ci-haut) au nom de l'organisme.

J'autorise la diffusion et l'utilisation de l'identité du membre participant StimuleArts (mentionné ci-haut) au nom de l'organisme.

Je renonce à toutes compensations auxquelles je pourrais avoir droit en lien avec l'utilisation de l'identité du membre participant StimuleArts mentionné ci-haut, y compris les droits sur une copie écrite découlant de la production, de la modification et de la promotion d'une vidéo ou toute autre reproduction.

Je suis informé(e) que ce consentement est valide pour toute la durée d'inscription du membre participant aux ateliers de StimuleArts et que je peux le faire modifier en tout temps, par écrit, signé et daté auprès de StimuleArts.

AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Je, soussignée, _____

Nom et adresse

En ma qualité de tuteur,

Autorise l'établissement _____

À faire parvenir à et/ou communiquer avec le personnel de StimuleArts

Les renseignements suivants :

Le comportement, les intérêts, les manières d'intervenir, les éléments déclencheurs de problèmes de comportement.

Contenus au dossier de l'utilisateur ou connus par les intervenants pour la personne ci-dessus identifiée. Cette autorisation est valable pour la période complète de l'inscription aux activités à compter de la date de la signature de ce document.

Nom du participant : _____

Signature du participant : 0 _____

Nom du responsable : _____

Signature du responsable : _____

Signature du témoin : _____

Date de la signature : _____

